

FILIERE FRANÇAISE  
DE GESTION DES DÉCHETS  
DE L'AGRO FOURNITURE



**ADIVALOR®**

# L'éco-organisme de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société Anonyme Simplifiée), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

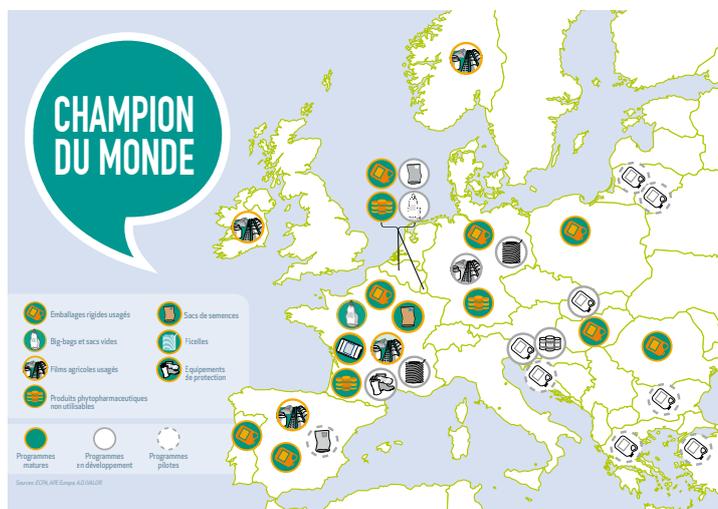
L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes.

A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.



En 2015, A.D.I.VALOR a obtenu la certification "ISO 9001 : 2008" pour son système de management de la qualité de ses services.

Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires.



## La ferme France exemplaire

La France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. Le savoir-faire de la France fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

## Acteurs de l'économie circulaire

En 2016, plus de 70.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) ont été recyclés, à plus de 75% en France. Plus de 60.000 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées (soit l'équivalent de 25.000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles unités de recyclage en France. Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires.



# principales étapes

## Le succès d'une initiative volontaire

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été atteints voire dépassés.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre l'ensemble des professionnels de l'agro fourniture :

→ les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.

→ les opérateurs de collecte (dont 90% de coopératives ou négociants agricoles) réalisent la collecte auprès des agriculteurs.

→ les metteurs en marché, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco- contribution spécifique.



## 300.000 agriculteurs apporteurs

Appliquant les consignes de préparation de leurs déchets (nettoyage et tri lors de l'utilisation), les agriculteurs participent activement à la valorisation des déchets issus de leur activité. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes, appuyés par le réseau FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.



Rémi Haquin (A.D.I.VALOR) et Marc Mortureux (MEEM) entourés des représentants des actionnaires d'A.D.I.VALOR



COLLECTES

PRÉ-TRAITEMENT

PRÉPARATION



RECYCLAGE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

1.300  
opérateurs  
de collecte

Ils réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mettant à disposition des moyens humains et logistiques. Ils s'engagent ainsi à conseiller leurs clients et collecter les déchets issus de l'emploi des produits de l'agrofourmiture qu'ils ont distribués. Les concessionnaires, les entreprises de travaux agricoles, des collectivités territoriales et des groupes d'agriculteurs sont également impliqués dans l'organisation de la collecte.

330 metteurs  
en marché  
contributeurs

Les fabricants et importateurs de plastiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, semences certifiées, produits d'hygiène destinés à l'agriculture et les fournisseurs d'équipements de protection individuelle contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation : ils démontrent ainsi leur engagement pour une gestion responsable de leurs produits, sur l'ensemble de leurs cycles de vie.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques et ECO EPI pour les équipements de protection individuelle indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco contribution, et peuvent être ainsi collectés

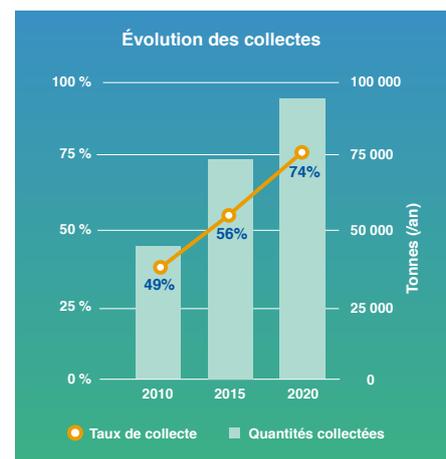


L'appui  
des  
pouvoirs  
publics

Troisième accord-cadre : 2016-2020

Le Ministère en charge de l'environnement et A.D.I.VALOR ont signé le 6 juillet 2016 un nouvel accord-cadre pour la période 2016-2020. Cet accord conforte le succès de l'initiative volontaire de la profession agricole, qui est exemplaire dans la gestion de ses déchets.

A.D.I.VALOR et ses partenaires ambitionnent d'atteindre, d'ici 2020, un taux de collecte moyen de 78%, équivalent à 90.000 tonnes collectées (+32% par rapport à 2014). 96% des emballages et plastiques collectés seront recyclés.



# De l'agriculteur au valorisateur

15 flux gérés séparément

|   | 2001 | 2002 | 2005 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2012 | 2013 | 2015 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Produits phytopharmaceutiques           |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Fertilisants                            |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Semences certifiées                     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Plastiques agricoles                    |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Produits d'hygiène de l'élevage laitier |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

- EVPP** emballages vides de produits phytopharmaceutiques
- EVPHL** emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier
- EVFP** emballages vides de produits fertilisants
- EVS** emballages vides de semences
- FAU** films agricoles usagés

- PPNU** produits phytopharmaceutiques non utilisables
- PE** polyéthylène
- PEBD** polyéthylène basse densité
- PEHD** polyéthylène haute densité
- PP** polypropylène

91% des emballages et plastiques collectés sont recyclés



# Chiffres-clés 2016

**300.000** agriculteurs trieurs

**1.300**

opérateurs de collecte

**7.000**

points de collecte

**330**

industriels ou importateurs contributeurs

**74.000 tonnes** de plastiques et emballages usagés collectés

**Recyclés à 91%**

**11.100 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminés en 15 ans

**910.000 m<sup>3</sup>**

transportés

**32.000** demandes d'enlèvement

## ACTIONNAIRES

### APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

### ARES

Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

### Coop de France - Métiers du grain

Coopératives agricoles de collecte et d'approvisionnement

### COVADA

Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

### CPA

Comité français des Plastiques en Agriculture

### FNA

Fédération du Négoce Agricole

### FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

### InVivo

Union des Coopératives agricoles

### SEPH

Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

### SOVEEA

Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



# ADIVALOR®

AGRICULTEURS, **D**ISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA **VALORISATION** DES DECHETS AGRICOLES

[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr) - [info@adivalor.fr](mailto:info@adivalor.fr)

68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81